

LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

10 SEP. 2019

1185

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 septembre 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre d'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le programme européen de fruits à l'école mis en place au Luxembourg pour la première fois en 2010, suite à une concertation entre les ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Éducation nationale de l'époque, a permis de distribuer 3.033,56 tonnes de fruits aux élèves dans les premières 9 années.

En 2018, environ 100 000 élèves ont reçu des fruits à l'école chaque semaine. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, 93% des écoles y ont participé, de sorte que 96% des élèves luxembourgeois ont profité des fruits à l'école.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Combien de fruits sont réellement consommés et combien sont gaspillés ?
- Que se passe-t-il avec les fruits non consommés ?
- Les quantités livrées sont-elles adaptées selon la consommation effective des fruits ?
- Est-ce que des écoles ont quitté le programme ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Franz Fayot
Député

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à la question parlementaire n° 1185 de Monsieur le Député Franz FAYOT

1) Combien de fruits sont réellement consommés et combien sont gaspillés ?

Lors de la conception du programme de fruits à l'école (« Schouluebstprogramm »), le gaspillage alimentaire était un aspect dont il a été tenu compte. En effet un gaspillage de fruits pourrait apparaître à plusieurs niveaux : des quantités livrées trop importantes par rapport à la consommation réelle des élèves qui gaspilleraient des fruits qui leur sont proposés gratuitement.

Le programme fonctionne selon deux modes opératoires différents dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Au niveau des écoles de l'enseignement fondamental, les fruits sont livrés une fois par semaine du lundi au jeudi. Les quantités livrées sont calculées en fonction du nombre d'élèves du site scolaire de façon à ce chaque élève reçoive une portion de fruits par semaine. Chaque école qui participe au programme désigne un coordinateur qui communique le nombre d'élèves et qui peut demander des adaptations des quantités en cas de besoin. En principe, il est prévu que les fruits soient consommés en une ou deux journées après la livraison. Ceci permet aussi de livrer des fruits plus facilement périssables comme des pêches ou des prunes.

Pour l'enseignement secondaire, la distribution des fruits est réalisée à travers les structures des cantines et cafétérias des lycées qui sont livrées en début de semaine. En général, les élèves peuvent se servir librement pendant toute la semaine scolaire dans des paniers de fruits qui sont remplis par le personnel des cantines ou cafétérias. Les fruits distribués changent toutes les semaines et ont été choisis de façon à pouvoir les garder pendant 5 jours dans les frigos existants dans les infrastructures de restauration. Les quantités livrées sont fixées selon les habitudes de consommation des différents sites scolaires et sont adaptées en fonction du changement du nombre d'élèves. Les lycées sont contactés par l'Administration des services techniques de l'agriculture au début et au courant de l'année scolaire pour mettre à jour le nombre d'élèves.

Dans le cadre du programme de fruits à l'école, il n'y a pas de quantification systématique du gaspillage alimentaire. Mais les contrôles sur place obligatoires réalisés auprès des écoles par l'Administration des services techniques de l'agriculture n'ont pas mis en évidence de tels problèmes.

Dans ce contexte, on peut noter que le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural est aussi actif dans la sensibilisation des élèves en mettant à disposition des communes une exposition mobile au sujet de l'antigaspillage.

Le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental prévoit aussi bien dans les domaines de développement et d'apprentissage « Éveil aux sciences, sciences naturelles et humaines » et « Vie et société » que lors du développement des compétences transversales que les élèves bénéficient d'une éducation à l'environnement et au développement durable. Dans ce contexte, le corps enseignant propose dans le cadre scolaire des activités qui visent à sensibiliser les élèves à une consommation durable des ressources terrestres. Au cas où tous les fruits ne seraient pas consommés dans la période

prévue, l'enseignant pourrait en profiter pour identifier en collaboration avec des élèves des pistes de consommation alternatives pour minimiser le gaspillage d'aliments.

2) Que se passe-t-il avec les fruits non consommés ?

La majorité des fruits distribués peuvent se garder plus longtemps, et peuvent donc être consommés par les élèves sur une plus longue durée. Des quantités non consommées sont utilisées parfois pour des préparations comme des jus, smoothies, compotes ou des tartes.

3) Les quantités livrées sont-elles adaptées selon la consommation effective des fruits?

Comme décrit ci-avant, les quantités sont adaptées au nombre d'élèves qui fréquentent un site scolaire. Des adaptations peuvent être faites même à court terme, pour tenir compte par exemple des classes parties en voyage scolaire ou qui sont en stage en dehors de leur établissement scolaire.

4) Est-ce que des écoles ont quitté le programme? Dans l'affirmative, pour quelles raisons ?

Depuis son lancement du programme, seule une école fondamentale a quitté temporairement le programme de fruits à l'école. En effet, au début de l'année 2011, le conseil échevinal d'une commune a retiré son accord pour la participation de son école fondamentale au programme, alors que les responsables de l'école voulaient continuer à participer au programme. La raison invoquée était le fait que les fruits fournis n'étaient en majorité ni issus de l'agriculture biologique, ni d'origine luxembourgeoise. Suite aux élections communales tenues plus tard dans la même année, le nouveau conseil échevinal a révisé cette décision à la grande satisfaction de l'école concernée.
